

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN112

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 4 TER

À l'alinéa 1^{er}, ajouter, après les mots « chargées de la défense », les mots « et des forces armées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.